



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

CAP n°2

Ingénieure et Ingénieur de Recherche
Ingénieure et Ingénieur d'Études
Assistante Ingénieure et Assistant Ingénieur

LE SNTRS-CGT : UN SYNDICAT DE TERRAIN FORMÉ ET FORGÉ À LA PROTECTION DES SALARIÉ-E-S

Un syndicat de proximité :

nos sections en région accompagnent des collègues dans des démarches complexes parfois anxiogènes auprès des délégations régionales et des directions des laboratoires. Si besoin, elles relaient les dossiers à nos mandaté-e-s dans les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail pour des visites et enquêtes sur le terrain. Si nécessaire, le niveau national du syndicat prend le relais.

Un syndicat qui « mouille la chemise » :

nombre de collègues viennent vers nous car le « bouche à oreille », véhiculant la capacité du SNTRS-CGT à aider les collègues en difficulté, fait son chemin. Là où d'autres syndicats abandonnent des défenses en cours de route ou ne peuvent pas répondre faute de militant-e-s sur le terrain, le SNTRS-CGT répond présent. Nous sommes un syndicat à la fois indépendant des directions et en capacité de négocier pour faire évoluer favorablement les défenses des agents et agentes.

Un syndicat qui défend toutes les catégories sans exception :

quel que soit votre statut (titulaire, stagiaire, en CDD ou CDI), nous sommes en capacité de répondre à vos sollicitations. Nous défendons toutes les catégories de personnel.

Vous avez ou aurez besoin d'aide un jour :

nul-l-e n'est à l'abri d'une difficulté au travail (litiges au niveau des rémunérations, congés, évaluations, titularisation, télétravail, mutation...), ou même conflit relationnel, mal-être



au travail, harcèlement, discrimination, violences sexistes et sexuelles etc. Bien loin de la caricature présentant notre action comme la défense de comportements « indéfendables », les militant-e-s du SNTRS-CGT sont sans cesse confronté-e-s à des situations auxquelles nous pourrions tous et toutes être exposé-e-s dans notre vie professionnelle.

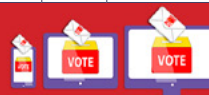
A qui la faute ?

Le cadre du travail est plus que jamais sujet à tension. La politique gouvernementale réduit sans cesse le nombre de postes de titulaires et assèche les budgets récurrents dans les services et les laboratoires. Cette politique provoque inévitablement une augmentation importante des risques psycho-sociaux au sein des collectifs de travail.

Nos candidates et candidats à la CAP2 Catégorie A

Prénom	NOM	Corps	BAP	Ville	Prénom	NOM	Corps	BAP	Ville
Jean-Marc	LARRÉ	IE	E	Toulouse	Yves	ARMANDO	IE	J	Strasbourg
Christine	BIOLLEY	AI	B	Montpellier	Monique	TORSET	IE	J	Orléans
François	THIEULEUX	IR	E	Lille	Ivan	MAKSIMOVIC	IR	C	Paris
Catherine	CLAPAROLS	IR	B	Toulouse	Emilie	COUREL	AI	F	Marseille
Frédéric	BOUTET	AI	C	Rennes	Jean-Baptiste	MAISTRE	AI	F	Villejuif
Céline	ROMESTANT	AI	J	Montpellier	Mélanie	BOUCHER	IE	B	Strasbourg
Frédéric	VERGNAUD	IE	D	Palaiseau	Alexandre	VIMONT	IR	B	Caen
Patricia	LEFEBVRE-LEGRY	IR	F	Villeneuve d'Ascq	Aroul-Marie	MARS	IE	J	Saint-Denis de la Réunion

Allons à l'essentiel,



VOTONS POUR LE SNTRS-CGT

Bilan des mandats de vos élu·e·s

Retour d'expériences de la CAP des ingénieure·s de recherche :

Depuis l'exclusion des représentant·e·s du personnel (Loi de Transformation de la Fonction Publique), les avancements se font désormais en toute opacité.

Les élu·e·s de la CAP jouent un rôle majeur dans les cas de procédures de licenciements après des non-renouvellements ou des fins de stage.

Bien que l'administration semble souvent avoir déjà pris sa décision, nos élu·e·s, en lien avec les structures de défense du syndicat, se battent pour faire apparaître les responsabilités de la hiérarchie et de l'organisation du travail dans les difficultés rencontrées par nos collègues.

Lors des visites des binômes (élu·e·s et administration) pour évaluer la situation sur place, les représentant·e·s de l'administration ont peu de marge de manœuvre bien qu'ils constatent, comme les élu·e·s, les dysfonctionnements des structures.

En ce qui concerne la commission de réforme, les élu·e·s du personnel interviennent après que l'administration et les médecins se sont réunis.

Même si le cadre est difficile, vos élu·e·s SNTRS-CGT jouent un rôle fondamental de lien vers les agent·e·s isolé·e·s en les informant des démarches pour faire valoir leurs droits.

Retour d'expériences de la CAP des ingénieure·s d'études :

Durant la mandature, 23 séances de cette instance se sont tenues, dont deux CAP disciplinaires. Deux motions furent lues par les représentant·e·s du personnel, ainsi qu'une lettre au président de la CAP suite à la fuite d'informations.

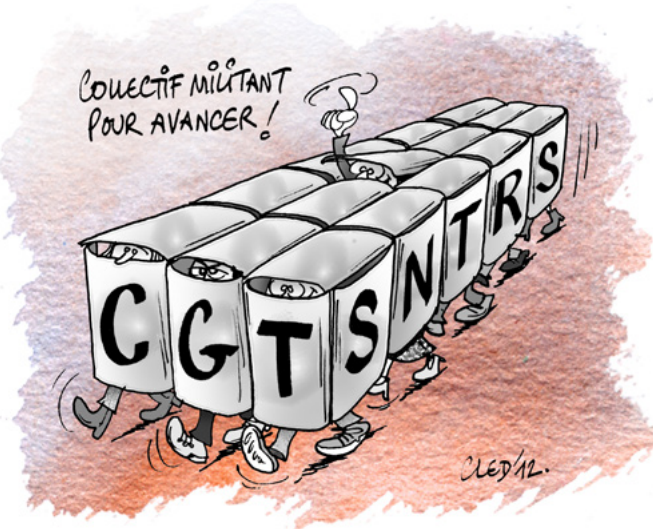
L'examen des dossiers suivants a été réalisé : en ce qui concerne les détachements, ont été étudiées 9 demandes de renouvellement, 10 demandes de réintégration, 20 demandes d'accueil au CNRS.

Une dispense de financement pour formation professionnelle, sept demandes de titularisation suite au recrutement de travailleur handicapé par voie contractuelle, cinq demandes de renouvellement de stage avec nouvelles affectations font partie des dossiers.

Le SNTRS-CGT a voté pour ces différentes demandes à la faveur des agents et agentes.

Enfin, la CAP a examiné deux refus, pour raison de service, de demande de congé pour formation professionnelle et quatre demandes de fin de stage (licenciement).

Le SNTRS-CGT a voté contre dans ces derniers dossiers.



Retour d'expériences de la CAP des assistant·e·s ingénieure·s :

Cette instance a examiné des dossiers portant sur :

- quatre CAP pour « Accueil en détachement » ;
- trois CAP pour « Renouvellement de détachement » ;
- quatre CAP pour « Intégration suite à détachement » ;
- deux CAP pour titularisation de CDD de personnels en situation de handicap (titularisation des deux agents).

Validation positive de tous ces dossiers.

Le SNTRS-CGT a voté contre les licenciements prononcés lors de :

- deux CAP pour fin de stage et refus de titularisation ;
- une CAP pour renouvellement de stage.

Le SNTRS-CGT, syndicat toujours prêt à assumer son rôle dans les nouvelles instances CAP et CCP :

Même si les syndicats ont été purement et simplement éjectés des commissions d'avancement des ingénieur·e·s et technicien·ne·s suite à la loi de transformation de la fonction publique, les Commissions Administratives Paritaires sont consultées pour tout ce qui relève du disciplinaire et conservent un rôle de recours lorsqu'un agent conteste une décision administrative.

Le SNTRS-CGT, une force à vos côtés

Le SNTRS-CGT est présent au quotidien pour répondre à vos sollicitations tout au long de votre carrière, pour vous accompagner dans la résolution de vos problèmes. Aussi, pour être assuré·e d'avoir à vos côtés un·e représentant·e syndical·e actif/active et pas seulement en période électorale...

**...CHANGEONS DE CAP,
VOTONS
POUR LE SNTRS-CGT**

